L'ECHO DE SAINT BAU
Commune de Saint-Bauzille-de-Putois
Entrez en Cévennes
N°18 – décembre 2021

# LE MOT DU MAIRE

Chères et chers saint bauzillois,

En novembre, je vous avais indiqué que la situation sanitaire s'améliorait mais restait fragile. Malheureusement les chiffres sont de nouveau en augmentation. Partout en Europe, l'épidémie repart. La France, grâce à son fort taux de vaccination, est moins touchée que ses pays voisins. Nous devons impérativement continuer à nous faire vacciner et surtout respecter les gestes barrières. A Saint Bauzille, le nombre de cas est de nouveau en augmentation.

**Circulation RD986**

Le ralentisseur du carrefour de l'Auberge (sortie du village coté Ganges) a été rabaissé par les services du Département. En effet, il n 'était pas aux normes et avait fait l'objet de nombreuses plaintes auprès des différents services. Son efficacité s'en trouve malheureusement diminuée mais le services des routes du Département n'avait pas le choix.

**Les platanes**

Suite à la réception d'une pétition émanant des habitants du lotissement Le Rieutord, j'ai repris contact avec les services du Département en charge de l'entretien et de l'élagage des platanes bordant la RD986.

En effet, la chute répétitive de branches et de feuilles provoque des dégâts sur les toitures et des problèmes d'évacuation des eaux pluviales.

J'ai donc transmis cette pétition accompagnée d'un courrier au service concerné. A suivre …

**Skate Park**

Pour répondre aux nombreuses questions de nos jeunes et de nos concitoyens, il convient de vous apporter quelques éclaircissements. Une demande initiale a bien été transmise au service instructeur de Sommières. Après quelques temps, le dossier nous est revenu avec l'obligation d'une étude d'impact auprès de Natura 2000.

Nous sommes désormais dans l'attente du résultat de cette dernière tracasserie administrative.

Par contre, nous avons pu obtenir l'assurance du maintien de la subvention au vu de ces divers retards.

**Marché de Noël**

Pour lutter contre la morosité ambiante, la Municipalité organise un Marché de Noël le 18 décembre sur la Place du Christ, de 8h à 18h. On vous y attend nombreux.

La Municipalité vous souhaite de joyeuses fêtes en famille.

*Oscar ALLE, Le Maire*

# LE MOT DES ÉLUS

Lors du 103ème congrès de l'Association des Maires de France qui s'est tenu à Paris du 16 au 18 novembre, David Lisnard a succédé à François Baroin pour en assurer la présidence, soutenu par une large coalition d'élus de toute couleur politique, illustrant la diversité des opinions au sein de cette association créée en 1907, regroupant 34000 maires et présidents d'intercommunalité. Les débats sur les nombreux défis auxquels sont confronté(e)s les maires dans toute la France ont été vifs et stimulants, témoignant de l'engagement fort des maires pour leur territoire. Les échanges d'expérience ont été riches et les discussions sans langue de bois, les représentant(e)s de petites communes de quelques centaines d'habitants exposant leurs problèmes tout comme ceux des grandes métropoles. Un constat partagé a été que les difficultés financières des communes et la lourdeur administrative de l'appareil d'Etat réduisent la marge d'initiative des communes alors qu'elles jouent un rôle majeur dans le quotidien des citoyens. Soulignant la nécessité de transférer plus de aux collectivités l'AMF *« appelle de ses vœux une grande loi sur les libertés locales »* et demande la protection de la place de la Commune *« en inscrivant la clause de compétence générale dans la Constitution »*.

De fait, la commune, par sa proximité avec les citoyens, est la cellule de base sur laquelle repose notre vie démocratique. Les citoyens ne s'y trompent pas d'ailleurs puisque les maires gardent, selon les sondages d'opinion, une côte de popularité forte alors que celle des élus nationaux s'effondre. Il ne s'agit surtout pas d'opposer les uns aux autres, le national au local, la ville à la ruralité… mais de travailler ensemble à tous les niveaux de notre vie démocratique pour réduire les inégalités sociales, culturelles et éducatives, améliorer les conditions de logement, limiter le réchauffement climatique, préserver la biodiversité...

La diversité des communes de France est leur richesse, ainsi que leur capacité à accompagner les changements inéluctables de notre mode de vie et à façonner l'avenir des générations futures. Ici, à Saint Bauzille de Putois, c'est aussi le cas ; la diversité et le dynamisme de notre communauté doivent nous permettre de répondre aux défis qui paraissent parfois insurmontables et à construire ENSEMBLE un territoire où il fait bon travailler et vivre.

*Anne-Marie MOTARD,*

*Adjointe au maire et Conseillère Communautaire*

## URBANISME

**Déposer mon permis de construire en ligne**

*À partir du 1er janvier 2022, nous serons prêts à recevoir vos demandes de permis de construire en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.*

*Et vous, êtes-vous prêt au dépôt en ligne de vos demandes d'autorisation d'urbanisme ?*

**•La saisine par voie électronique, une possibilité pour les usagers de saisir l'administration publique de manière simple et directe**

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont accessibles en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Au 1er janvier 2022, la SVE s'appliquera également **aux demandes d'autorisation d'urbanisme**, avec l'obligation **pour toutes les communes** d'être en capacité de recevoir les permis de construire sous forme dématérialisée.

**• Quels sont les bénéfices du service en ligne ?**

**Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.**

Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture des guichets : en déposant vos demandes de permis de construire en ligne.

Faites des économies de papier, de frais d'envoi et de temps !

**Une fois déposée, votre demande sera transmise aux services d'instruction par voie dématérialisée.**

La chaîne d'instruction sera optimisée, pour plus de fluidité dans le traitement de votre demande et plus de réactivité.

**• Dès aujourd'hui…**

**Vous avez un projet de construction, d'aménagement ou de démolition ? Vous souhaitez faire une déclaration préalable de travaux ou demander un certificat d'urbanisme ?**

**Sur service-public.fr, AD'AU, pour Assistance aux demandes d'autorisation d'urbanisme, permet de constituer vos dossiers de demandes en ligne de manière simple et rapide, tout en étant guidé à chaque étape.**

Sur AD'AU, laissez-vous guider !

La saisie de quelques informations ciblées vous permettra d'éditer le bon formulaire CERFA, automatiquement prérempli, et accompagné de la liste des pièces justificatives à fournir.

Un service simple qui réduit les risques de rejet des dossiers !

**• Et toujours…**

Les services de votre commune restent vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner tout au long de la procédure. N'hésitez pas à les solliciter dès la construction de votre dossier !

## ÉLECTIONS

Pour participer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française après 2018.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

**1 - Quand s'inscrire ?**

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut faire cette démarche au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour de l'élection.

Mais les personnes déménageant, pour des raisons particulières après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 10ème jour précédant le 1er tour de l'élection. Il s'agit des personnes déménageant soit pour un départ à la retraite pour les agents publics soit pour des raisons professionnelles.

**2. Comment s'inscrire ?**

Il est possible de faire cette démarche :

• En ligne : vous devez utiliser le téléservice de « *demande d'inscription sur les listes électorales* » sur le site internet https://www.service-public.fr/ et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

• Sur place : vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile

Formulaire CERFA de demande d'inscription (aussi disponible en mairie).

Vous serez ensuite radié automatiquement des listes de votre ancien domicile, sans avoir à réaliser aucune autre démarche.

**3. Changement d'adresse dans la même commune :**

Vous devez informer la mairie de votre nouvelle adresse.

## INFORMATIONS EAU ET ASSAINISSEMENT

**1. Départ / arrivée dans votre logement**

Vous devez **obligatoirement** souscrire et/ou résilier un contrat d'abonnement au service de l'eau et assainissement.

**Sans résiliation de votre part, le service de l'eau n'est pas en mesure de stopper votre facturation.**

Documents à fournir :

Les formulaires de demande d'abonnement et de résiliation sont disponibles :

Sur le site internet de la Mairie www.saintbauzilledeputois.fr/ onglet « VIVRE A ST BAU / Service de l'eau »

A la Mairie

Par mail à l'adresse eau@saintbauzilledeputois.fr

- Copie d'une pièce d'identité
- Copie d'un justificatif de domicile (facture électricité, gaz, téléphone fixe, avis d'imposition, …)
- RIB

**2. Rappel de l'entretien des canalisations de l'abonné :**

(*Extrait du règlement du service de l'eau et assainissement)*

« …. Pour sa partie située en propriété privée (ou après compteur sur domaine public), le branchement appartient au propriétaire de l'immeuble. La garde et la surveillance de cette partie du branchement sont à la charge du propriétaire, avec toutes les conséquences que cette notion comporte en matière de responsabilité…

Ainsi, protégez le compteur du gel :

Dans un regard, mettez en place une couche épaisse de matériaux isolants pour recouvrir le compteur et les conduites apparentes.

Ne laissez pas le regard ouvert et veillez à la bonne fermeture des plaques.

• A l'intérieur d'un local, veillez à maintenir une température supérieure à 0°C ou protégez le compteur et les canalisations apparentes avec des matériaux isolants.

En cas de sinistre, résultant d'une faute ou d'une négligence de votre part, l'ensemble des frais liés au remplacement du compteur, se fera à vos frais exclusifs notamment dans les cas suivants :

• Son scellé a été enlevé ou rompu,
• Il a été ouvert ou démonté,
• Il a subi une détérioration anormale (incendie, introduction de corps étrangers, défaut de protection contre le gel et les retours d'eau chaude, chocs extérieurs)
• Il a disparu. »

**3. Dégrèvement en cas de fuite d'eau :**

Si dans un délai d'un mois à compter de l'information de votre surconsommation d'eau vous apportez la preuve de l'existence d'une fuite sur une canalisation d'eau potable après le compteur et si vous fournissez une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant :

• que la fuite a été réparée
• la localisation de la fuite
• la date de la réparation,

Alors vous ne serez pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne telle que définie par la réglementation en vigueur.

**Les fuites dues à des appareils ménagers et des équipements sanitaires ou de chauffage sont exclues de ce dispositif.**

La commune peut procéder à tout contrôle nécessaire.

Contrôlez votre consommation en relevant régulièrement votre index. Si votre compteur tourne alors qu'aucune utilisation ou fuite d'eau n'est constatée, vous êtes sûrement en présence d'une fuite insidieuse : vérifiez alors l'ensemble de vos installations.

**4. Règlement des factures**

**Rappel :** le paiement des factures ne se fait pas en Mairie. Tout paiement reçu en Mairie vous sera retourné.

Vous pouvez le faire via :

Site internet : http://www.payfip.gouv.fr/

Par prélèvement automatique (RIB à fournir au service de l'eau pour enclencher le processus), prélèvement unique à échéance – pas de mensualisation possible (directive du Trésor Public)

Par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à l'adresse suivante : TRESORERIE DES MATELLES 40 rue des Santolines 34270 LES MATELLES

**5. Demande de raccordement :**

Vous devez obligatoirement remplir un formulaire de demande de raccordement auprès du service administratif de l'eau et assainissement. Ce document doit être accompagné de la copie du permis de construire accordé par le service d'urbanisme.

Un devis vous sera alors adressé.

Pour les nouvelles constructions : la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif **(PFAC)** qui

remplace depuis le 1er juillet 2012 la participation pour raccordement à l'égout (PRE) sera rajoutée au devis.
Délai de réalisation des travaux : 3 semaines après le retour du devis accepté et accompagné du chèque correspondant à l'ordre du Trésor Public.

**6. Forage / Puit à usage domestique**

Rappel : Depuis le 1er janvier 2009 tout forage doit être déclaré en Mairie.
Vous devez compléter la déclaration CERFA N°13837*02 avec en pièce jointe un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait cadastral et la transmettre à la DREAL Occitanie avec une copie à la Mairie ou directement en Mairie.

Une fois les travaux terminés, un laboratoire agréé doit analyser l'eau du forage ou du puit.

Le demandeur doit renvoyer la déclaration d'ouvrage initial pour déclarer les travaux effectués au plus tard 1 mois après la fin des travaux. Cette déclaration doit être accompagnée du résultat des analyses d'eau.

Un agent du service de l'eau potable doit vérifier :
- Les parties apparentes de l'ouvrage
- L'usage qui en est fait
- L'absence de connexion avec le réseau public.

## MARCHÉ DE NOËL

**Le 18 décembre** notre traditionnel Marché du Samedi Place du Christ prend des allures de Fête et se transforme en Marché de Noël.

Nos commerçants habituels seront rejoints par de nombreux autres étals d'artisanats divers et variés.
De nombreux artistes viendront égayer cette journée que nous souhaitons festive.
Nous attendons impatiemment la réponse à l'invitation que nous avons récemment envoyée au Père Noël.
Des précisions vous serons apportées sur le Site Internet et la page Facebook de la Mairie
www.facebook.com/pg/Mairie-de-Saint-Bauzille-de-Putois-100160355063727/posts/

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le dernier Mot des Elus, je faisais mention de notre volonté d'étudier la gestion de l'éclairage public.
Une partie de nos équipements a déjà fait l'objet d'opérations de modernisation (passage en Leds). Mais beaucoup reste à faire en la matière.

*Quelques chiffres concernant cet éclairage public :*
Il représente:
- **45%** de la consommation d'électricité des communes
- **40%** de leur facture d'électricité
- De **30% à 45%** d'économie simplement en modifiant et / ou en réduisant la durée d'éclairage.
- **12 000 communes** en France ont diminué leur éclairage

De plus, nous allons avoir à faire face à une augmentation importante du coût de l'énergie et donc de l'électricité.
Mais il n'y a pas que le volet financier dans cette démarche.
En effet, les nuisances lumineuses affectent également la biodiversité, ont des effets sur notre santé et pour finir, *quoi de plus beau qu'un ciel étoilé !!!!!!*
Nous vous proposons de vous rencontrer lors d'une réunion publique se déroulant comme suit :
- Présentation des différents aspects composant le projet.
- « Remue-méninges ».

La situation sanitaire nous impose d'organiser cette rencontre en deux temps, en traçant un **axe Route de Montoulieu, Rue de L'Agantic, Rue du Pierrou.**
Le 7 décembre à 18h30 Salle Polyvalente pour les St Bauzillois habitant au Nord de l'axe.
Le 16 décembre à 18h30 Salle Polyvalente pour les St Bauzillois habitant au Sud de l'axe.
Nous comptons sur votre présence.

*Jean BURDIN*
*Adjoint au Maire*

## 5 DÉCEMBRE

Dimanche 5 décembre, un dépôt de gerbe au monument aux Morts aura lieu à 11h30 en hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

## COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

C'était le 103ème anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Après deux ans de difficultés sanitaires pour organiser cette commémoration, l'efficacité du vaccin a permis cette année de l'exécuter. Je voudrais exprimer toute ma satisfaction pour la présence de

nombreuses personnes qui n'ont pas oublié, elles ont répondu présent avec quelques enfants, donnant l'exemple du Devoir de Mémoire et du Civisme.

Les sonneries militaires exécutées par l'Espérance St Bauzilloise ont ponctué le dépôt de gerbe, la lecture des noms des Morts pour la France gravés sur notre monument aux Morts, la Marseillaise chantée a cappella. Le respect, la solennité, l'émotion ont envahi notre cimetière. Je remercie monsieur le Maire et son équipe pour l'attention qu'ils ont toujours porté à notre association.

La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert par la municipalité devant la salle polyvalente. De nombreux enfants présents à la cérémonie ont reçu le diplôme de félicitations.

*Jacques Defleur, Président des anciens combattants*

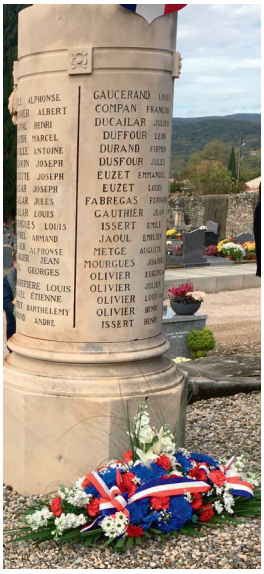


## ESPÉRANCE SAINT BAUZILLOISE

C'est avec beaucoup d'émotion que les musiciens de l'Espérance ont interprété au son des clairons et roulements des tambours, les sonneries militaires du 11 novembre dernier.

Après presque deux années de silence, ce fut une satisfaction de nous retrouver autour du monument aux morts, érigé au milieu d'un cimetière encore tout en fleurs après les fêtes de la Toussaint.

Nous n'étions qu'un petit groupe mais nous avons fait de notre mieux pour assurer notre prestation.

L'Espérance St Bauzilloise plus que centenaire (crée en 1918), est aujourd'hui la plus ancienne association. Elle comptait à son apogée plus de 40 musiciens, tous, ou presque du village. Cette formation avait une très grande renommée bien au-delà du département et de notre région.

Depuis 2006, les quelques anciens de l'Espérance assurent tous les ans l'accompagnement musical du traditionnel pèlerinage de St Bauzille à Notre Dame du Suc ainsi que les cérémonies à chaque 8 mai et 11 novembre y compris chez nos voisins d'Agonès.

Une grande pensée à tous nos morts pour la France et aussi à ceux de la « clique » qui étaient encore avec nous en 2006 lors de cette reprise.

Merci aux musiciens, qui pour des raisons de santé n'ont pu se joindre à nous.

Merci à Mr J. Defleur, président des Anciens combattants et à la Municipalité de St Bauzille pour l'organisation de cette manifestation.

*Jean Louis Cammal, Président de L'E.S.B*

## PERMANENCES D'ARCHITECTE ET PAYSAGISTE CONSEIL DU GRAND SITE DE FRANCE

Laissez
les **Gorges**
**de l'Hérault**
vous ressourcer

**PERMANENCES D'ARCHITECTE et PAYSAGISTE CONSEIL DU GRAND SITE DE FRANCE**

**Particulier, porteur d'un projet de construction ou rénovation dans l'une des 15 communes du Grand Site de France élargi**

vous pouvez bénéficier gratuitement des conseils d'un paysagiste et d'un architecte pour valoriser votre projet et améliorer son intégration paysagère.

*Agonès, Brissac, Saint-Bauzille-de-Putois*

**Permanences sur RDV un jeudi par mois (9h-13h) à Brissac**
**9 décembre, 13 janvier 2022 et 10 février 2022**

**3, place de la mairie 34190 Brissac**

**Contact : 04 67 73 78 60 ou contact@cdcgangesumene.fr**

*Prise de rendez-vous obligatoire auprès du contact indiqué ci-dessus, et possible jusqu'à la veille à 12h.*

*Horaires de décembre 2021 à février 2022*

Un service des communautés de communes Vallée de l'Hérault, Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises pour préserver et valoriser les paysages autour du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault.

# SANTÉ

## MAMMOBILE

Pour les femmes de 50 à 74 ans , la mammobile sera à Saint Bauzille de Putois le mercredi 19 janvier 2022 de 8h30 à 12h30 Place du Christ

# CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

## PANIERS GARNIS

Au vu de l'obligation vaccinale et de la complexité des contrôles des « Pass Sanitaire », le repas des ainés n'aura malheureusement pas lieu en 2022.

Afin de fêter la nouvelle année, la Municipalité et le CCAS de la commune offre un panier garni à nos ainés.

**Ce panier sera à retirer à la salle polyvalente le :**

**Mardi 21 décembre 2021**

**A partir de 14h00 jusqu'à 17h30**

Pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer, merci de vous faire connaitre auprès de la Mairie au **04.67.73.70.12**

## LES RESTOS DU COEURS

**La campagne hiver 2021 / 2022 est lancée.**

**Inscription tous les jeudis de 9h 00 à 11h00** (locaux sous le porche des anciennes casernes à Saint Hippolyte du Fort)

**Justificatifs de 2021 à fournir :** Présentation des originaux

- Carte d'identité ou titre de séjour.
- Livret de famille.
- Attestation de Sécurité Sociale, Attestation de CMU.
- Pour le RSA, Attestation CAF
- Quittance de loyer et bail. Attestation CAF
- Feuille d'imposition.
- Justificatifs de revenus ou Bulletin de salaire.
- Pension alimentaire (décision du tribunal).
- Certificat de scolarité (enfants de plus de 16 ans).
- Retraites, pensions y compris retraite complémentaire.
- Bourses pour les Etudiants.

**Tel : 09 83 02 81 68**

# JEUNESSE ET SPORT

## K'DANSE

**De nouvelles médailles pour K'Danse au Concours National**

**La 34e édition du concours national de la CND (Confédération Nationale de Danse)** a eu lieu, du 4 au 7 novembre au théâtre «Le Pin Galant» à Mérignac, où plusieurs milliers de danseuses et danseurs de 8 à 25 ans, venus de toutes les régions de France ainsi que des départements et territoires d'Outre-mer ont pu donné le meilleur d'eux-mêmes face à un jury composé de danseurs et chorégraphes internationaux.

Après le concours régional de Carcassonne qui s'est déroulé au printemps, les six élèves de l'association saint Bauzilloise qualifiées (après avoir obtenu chacune un premier prix national) se sont donc envolées pour Mérignac.

Au terme de 4 jours de compétition, de nouvelles médailles sont venues s'ajouter au palmarès de l'association. Ainsi, Louise Villanueva-Théron et Julie Boulet en contemporain de même que Nora Gioan en jazz repartent avec un 3ème prix. Inès Dugrenier en classique, Alice Guichard et Louise Villanueva-Théron en jazz remportent un 2ème prix. Quant à Lana Debard elle remporte un 1er prix à l'unanimité du jury, ce qui la qualifie pour le Concours International de Danse CND à Lucca en Italie.

Pour les danseuses, qui ont été privées de parquet pendant de longs mois à cause de la crise sanitaire, la préparation des concours a été difficile. L'association et les professeurs, Séverine et Karine, les félicitent donc

pour leur parcours et ces excellents résultats.
Pour le plus grand bonheur des élèves, petits et grands, les cours ont repris depuis septembre, de quoi présager de belles heures pour les danseurs et danseuses de K'Danse.
Plus d'informations kdanse34.e-monsite.com

## THAURAC TENNIS CLUB

En championnat départemental, l'équipe féminine a terminé à la 5ème place de sa poule avec 2 victoires et 3 défaites. L'équipe homme 2 termine 2ème exæquo de sa poule après 3 victoires et 2 défaites mais "rate" la sortie de poule au match average.
L'équipe 1 homme est, quant à elle, sortie de poule en +35 ans régional mais a dû s'incliner face à une équipe bien plus forte du TC Pierre Rouge (Montpellier).
Bravo à tou(te)s les joueuses et joueurs du Thaurac TC : Anne Veltz, Amanda Walter-Riso, Olivia De Troy, Sandrine Lambion, Nathalie El Filali, Marion Anderluzzi-Rossignol, Fabien Roudil, Gautier Rossignol, Guillaume Bordier, Tony Zanetic, Yoann Perignon, Bertrand Benevent, Jean Claude Walter, Julien Riso, Ludovic Andrieu, Yassine Ghazouane, Yann Valentin et Stéphane Cociancich d'avoir portés fièrement le couleurs du club.
Un grand bravo également à Elliot Riso et Liam Wanlin pour leur parcours au tournoi de St Clément.
Samedi 6 novembre a eu lieu le TMC Hommes. La victoire est revenue à Stéphane Roux du TC St-Hippolyte-du-Fort dans une finale 100 % cigaloise. Toute la journée des matchs en format court ont eu lieu sous un beau soleil pour 5 représentants du Thaurac TC, 2 du TC Ganges, du TC Cigalois et du TC Le Vigan et 1 du TC Villemoustoussou (11).
Nous en profitons pour remercier nos partenaires, la Brasserie de la poste, le Domaine de Sauzet, le Canoë Montana, l'entreprise COLAS, le Bistrot à Laroque, le Conseil Départemental et la mairie de nous permettre d'organiser de beaux moments conviviaux comme celui-ci.
Le 27 novembre a eu lieu une après midi de matchs pour nos joueurs de niveau vert sous l'œil bienveillant de leur monitrice Tyffanie. Une belle occasion de découvrir les matchs à enjeu pour ces jeunes joueurs.
Le 11 décembre aura lieu le goûter de Noël du club pour nos adhérents ainsi que le tirage au sort de la tombola.
Un dernier mot pour vous souhaiter à tous de belles fêtes de fin d'année.
Pour toujours suivre les actualités du club la page : facebook.com/thauractc
Pour tout renseignement : thauractc@gmail.com

# DIVERS

## RÉUNION D'INFORMATION 5G

Nicole FLAVIER invite David AUTHELAIN, élu à Durfort (30) et auteur du livre : « L'Antenne Relais et son Monde, une brève histoire du refus de la neutralité ».
Une rencontre d'information et d'échange sur le thème de la 5G et ses impacts aura lieu le samedi 18 décembre à 15h à la salle des Rencontres au Plan d'Eau.
Le Pass sanitaire est obligatoire pour accéder à l'intérieur de la salle et le respect des gestes barrières est recommandé. Possibilité d'être dehors ou dedans, nous ne souhaitons pas exclure, mais réunir.

## ÉTAT CIVIL

**Décès**
Sincères condoléances à la famille et aux proches.
BERTRAND Anne le 16/11/21

## PENSEZ-Y ! AYEZ LE BON RÉFLEXE

Que vous soyez témoin ou victime, n'hésitez pas à composer le 17.

# LE MOT DES ÉLUS SAINT BAUZILLE NATURELLEMENT

**JOYEUX NOEL QU'IL SOIT HABILLE DE LUMIERE D'AMOUR ET D'AMITIE**
**JOYEUSES FETES**

Après notre demande, nous remercions la municipalité pour l'ouverture du parking de la maison Lacan, ce lieu est complet tous les soirs, pourquoi ne pas l'ouvrir en totalité ?
Vous pouvez nous rejoindre sur notre blog : https://saintbauzillenaturellement.com

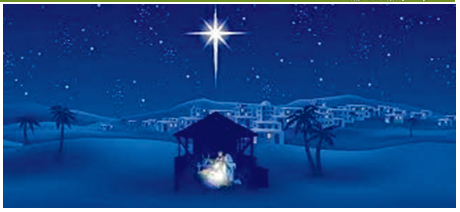

# INFORMATIONS PRATIQUES

## MAIRIE DE SAINT BAUZILLE DE PUTOIS

1115 avenue du chemin neuf
Tél : 04 67 73 70 12
Fax : 04 67 73 31 84
accueil@saintbauzilledeputois.fr

**Accueil téléphonique :**
Du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

**Accueil du public :**
Lundi : 8h00 - 12h00 et 14h00 — 17h00
Du mardi au vendredi : 8h00 à 12h00

Accueil – communication – associations - locations - fêtes et manifestations :
04 67 73 70 12 accueil@saintbauzilledeputois.fr

Eau - Élections - Recensement - Bibliothèque :
04 99 53 36 09 contact@saintbauzilledeputois.fr

Urbanisme - Etat civil - Funéraire - comptabilité :
04 99 53 36 08 urbanisme@saintbauzilledeputois.fr

Police 04 67 73 76 92 police@saintbauzilledeputois.fr
en cas d'urgence uniquement : 06 75 72 49 07

Urgences mairie (en dehors des horaires d'ouverture)
06 70 79 13 07

## CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Les permanences du CCAS
Tous les mardis de 9h30 à 11h30
Sur rendez-vous au 04 67 73 70 12 ou
ccas.mairiestbauzille@gmail.com

## BIBLIOTHÈQUE

1199 Avenue du chemin neuf
Tel : 04 67 73 75 06 - 04 99 53 36 09
Horaires d'ouverture :
**au public :** les mercredis et samedis de 10h00 à 12h00

## MARCHÉ DE PRODUCTEURS LOCAUX

Tous les **samedis de l'année** de **8h00 à 12h30**
Place du Christ en centre du village

## LA POSTE

Ouverture de 9h00 à 11h15 du lundi au samedi
Levée du courrier à 11h00

## RÉCAPITULATIF—COLLECTE DES DÉCHETS

-Tous les lundis et jeudis : Collecte des bacs gris

-Tous les mercredis : Collecte des sacs jaunes à sortir la veille après 19h00. ( Cartons, bouteilles, cannettes à compacter au maximum)

**Les jours fériés, la collecte est reportée généralement au lendemain**

Déchèterie de Ganges (04 67 73 14 57) : tout autre déchet doit être amené à l a déchèterie de Ganges (vide maison conséquent, déchets de chantier)

Le SYMTOMA (04 66 77 98 29) peut vous informer et vous orienter sur le tri et l'achat d'un composteur.

## PHARMACIES DE GARDE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Le 1er au 3 | MALLET | ST BAUZILLE | 04 67 73 70 05 |
| Du 4 au 10 | LOPEZ | SAUVE | 04 66 77 50 61 |
| | TIPI | LE VIGAN | 04 67 81 87 30 |
| Du 11 au 17 | RASTOLDO | GANGES | 04 67 73 84 12 |
| Du 18 au 23 | ROUAN FERAL | ST HIPPOLYTE ARRE | 04 66 77 22 42<br>04 67 82 01 02 |
| Du 24 au 25 | LOPEZ<br>TIPI | SAUVE<br>LE VIGAN | 04 66 77 50 61<br>04 67 81 87 30 |
| Du 26 au 30 | SCHOENIG | SUMENE | 04 67 81 35 60 |
| Le 31 | ROUAN FERAL | ST HIPPOLYTE ARRE | 04 66 77 22 42<br>04 67 82 01 02 |

## NUMÉROS UTILES

| | |
|---|---|
| Polyclinique Saint-Louis-Ganges | 04 67 81 68 00 |
| Secrétariat des urgences | 04 67 81 68 58 |
| Premiers secours, SAMU | 15 ou 112 |
| Pompier : | 18 |
| Centre antipoison : | 04 91 75 25 25 |
| Gendarmerie de Ganges | 04 67 73 85 13 |
| Coronavirus (Covid 19) | 0800 130 000 |
| Médecin Peypey Claudie | 04 67 73 31 03 |
| Cabinet médical | 09 75 43 23 92 |
| Pharmacie Mallet | 04 67 73 70 05 |
| Mutuelle communale | 04 67 07 39 37 |
| Bus des aidants | 07 66 40 40 16 |
| Mission Locale Garrigues Ganges | 04 67 73 01 30 |
| Ecole du Thaurac | 04 34 22 75 25 |
| Micro-Crèche -St Bauzille de Putois | 04 67 22 50 24 |
| Centre de loisirs | 07 77 26 82 40 |
| Communauté de communes | 04 67 73 78 60 |
| Correspondant Midi Libre | 06 19 96 96 63 |
| ENEDIS | 09 72 67 50 34 |
| Trésor public des Matelles | 04 99 61 47 70 |
| Trésor public de Lodève : | 04 67 88 40 20 |
| Préfecture de Montpellier | 04 67 61 61 61 |
| Sous-préfecture de Lodève | 04 67 88 34 00 |
| Département | 04 67 67 67 67 |

## BULLETIN MUNICIPAL

*Les articles doivent être envoyés avant le 15 du mois pour une parution le mois suivant en signifiant comme objet : Bulletin municipal.*

E-Mail : accueil@saintbauzilledeputois.fr
Rédaction : les élus Distribution : les élus
Tirage : 1000 exemplaires Parution : mensuelle

Site internet : www.saintbauzilledeputois.fr